

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/04/61

**Objet** : 61 - Sollicitation de la DRAC pour le cofinancement des travaux de mise en sécurité et d'entretien du Donjon

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire de Vire Normandie, l'autorisant à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 80% d'aides publiques sans limite budgétaire pour les projets inscrits au budget en section de fonctionnement comme en section d'investissement,

Considérant le caractère urgent des travaux nécessaires,

### Décide

- D'autoriser la sollicitation de la DRAC pour le cofinancement des travaux de mise en sécurité et d'entretien du Donjon. La subvention demandée correspond à 35% du montant des travaux soit 9 992.50€ (coût total du projet : 28 550€HT).

Fait à Vire Normandie, le 17 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240422-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

